

PLAN

INTRODUCTION

I-Clarification conceptuelle

1- Déviance

2- Milieu Scolaire

II-Quelques formes de Déviance en milieu scolaire

1. Harcèlement sexuel

2. Harcèlement moral

3. Les violences :

- Au niveau des apprenants
- Au niveau des enseignants

III-Manifestations, causes et impacts des Déviances en milieu scolaire

1-Manifestations

a-Chez les élèves

b- Chez les professeurs

2-CAUSES

a- Chez les élèves

-Causes de harcèlement sexuel

-Causes de harcèlement moral

-Causes de la violence

b- Chez les professeurs

-Causes de harcèlement sexuel

-Causes de harcèlement moral

-Causes de la violence

3-Impacts

✓ Chez les élèves

✓ Chez les professeurs

IV-Sanctions

V- Approches de solutions

CONCLUSION

Bibliographie

INTRODUCTION

L'éducation de nos jours est considérée comme un élément important du développement des personnes, d'où le développement d'un droit à l'éducation. Mais seulement, malgré ce souci de sérieux de la part des éducateurs, les objectifs ne sont pas toujours bien atteints dans nos établissements scolaires où l'on assiste encore malheureusement à de nombreuses déviations de temps en temps, tant de la part des élèves que des éducateurs.

Dans la suite de notre exposé, nous allons : expliquer les déviations en milieu scolaire tout en nous basant sur quelques formes, en examinant ses manifestations, ses causes, ses impacts ; faire part des différentes sanctions et enfin proposer des perspectives de solutions.

I-CLARIFICATION CONCEPTUELLE

1- Déviance

Etymologiquement Déviance vient du verbe *dévier*, composé du préfixe de "cessation *de*" et du latin *via*," voie, route.

L'adjectif "déviant" qualifie ce qui s'écarte de ce qui est considéré comme conforme à des normes sociales. La déviance, selon le dictionnaire « Le Robert » est l'éloignement par rapport à la norme. La déviance est une notion relative car elle diffère selon les sociétés ou les époques. L'existence de déviances dans toutes les sociétés montre le caractère évolutif de celles-ci.

2- Milieu scolaire

Le milieu scolaire est par définition un cadre de formation des jeunes citoyens qui seront amenés à servir la nation dans les années à venir. C'est ainsi que de nombreux ingrédients sont inscrits au tableau des matières que les apprenants sont sensés ingurgiter, afin de devenir ces hommes modèles.

Les déviances en milieu scolaire sont donc l'éloignement par rapport aux normes dans un cadre de formation des jeunes citoyens.

II-QUELQUES FORMES DE DEVIANCES EN MILIEU SCOLAIRE

On distingue plusieurs formes de déviances en milieu scolaire. Au nombre de ces déviances, nous avons : le harcèlement sexuel, le harcèlement moral et les violences : au niveau des élèves puis au niveau des enseignants.

1-Harcèlement sexuel

C'est une forme de discrimination fondée sur le sexe. C'est un enchaînement d'agissement hostiles et à connotation sexuelle, dont la répétition et l'intensité affaiblissent psychologiquement la victime. Il peut viser à intimider la victime, à la dominer, ou à obtenir un acte sexuel. En milieu scolaire, il existe plusieurs types de harcèlement : entre camarades de classe et entre professeur et élève.

2-Harcèlement moral

Le harcèlement moral se définit comme étant une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés. Il est généralement caractérisé par des insultes répétées, de l'humiliation, de discrimination, des chantages, des provocations sexuelles verbales, la propagation de fausses rumeurs et l'utilisation de surnom dévalorisant. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement moral si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne. Ces comportements peuvent provenir d'une personne en particulier ou d'un groupe de personne et peuvent être dirigés vers une seule personne ou vers un groupe de personnes.

3- Les violences :

La violence en milieu scolaire est un problème mondial dont les conséquences sont préjudiciables aux enfants, mais aussi à l'ensemble de la société.

- **Au niveau des élèves**

En Afrique, les formes de violences les plus répandues en milieu scolaire sont les châtiments corporels et abus. Cette violence se passe souvent en dehors de l'école ou dans les endroits non surveillés, mais peut aussi avoir lieu au sein de l'école.

Les enfants subissent des douleurs et des humiliations causées par la violence qui affectent leur apprentissage, leur personnalité et leur perspective d'avenir. On assiste à des coups distribués pendant les interclasses voire le racket entre un grand et un petit qui devient alors son souffre-douleur.

- **Au niveau des enseignants : châtiments corporels**

La violence des enseignants à l'égard des apprenants en milieu scolaire continue bien que la violence physique envers les élèves soit interdite. Certains enseignants corrigent les élèves parfois avec des courroies, des

parmatoires, des bâtons et autres, parfois même avec le support des parents.

III-LES MANIFESTATIONS , CAUSES ET IMPACTS DES DEVIANCES EN MILIEU SCOLAIRE

1-Manifestations

a-Chez les élèves

Elles sont assez nombreuses, et en voici quelques-unes :le trouble pendant les cours, l'usage des téléphones portables dans l'enceinte de l'établissement scolaire, le lancement de mots choquant à l'endroit du professeur qui fait cours (par exemple, "il est l'heure", "le cours était bon", "qui a dit ça ?", etc.) ,le refus de balayer ou de laver la salle de classe ,les pratiques de sorcellerie, les embrassades entre élèves de sexes opposés, les bises intempestives, les rapports sexuels, même parfois, les vols ,les injures et les bagarres, les ports d'objets dangereux ,l'absentéisme notoire ,les fraudes aux devoirs surveillés, la détention de documents pornographiques, les pratiques homosexuelles, etc.

b-Chez les professeurs

Elles ne sont pas rares : on peut citer, entre autres :

- ❖ le trafic de notes
- ❖ le port des tenues indécentes
- ❖ les punitions régulières injustifiées
- ❖ les petits cadeaux répétés
- ❖ des interrogations orales répétées à un même groupe d'élèves dans lesquels se trouve le sujet visé (fille)
- ❖ des notes fantaisistes au profit de l'élève fusible
- ❖ des attouchements propres et gestes déplacés.
- ❖ des commentaires grossiers
- ❖ les rendez-vous répétés

2- Causes

a- Chez les élèves

- **Harcèlement sexuel**

La mauvaise éducation de base ou les gènes parentaux peut contribuer à construire un élève délinquant. Lorsqu'un cours est morose, ou si le professeur manque de compétence, cela peut amener les élèves à bavarder en classe et à se harceler. Les feuilletons télévisés et leurs consœurs, les émissions érotiques, sont en partie responsables des déviances de type affectifs chez les élèves.

- **Harcèlement moral**

Les élèves qui décident de s'amuser à harceler leurs camarades le font très souvent pour les raisons de timidité, les problèmes médicaux ou de handicap, mais également lorsque les élèves sont dits « lâche » ou « surdoué » ou encore en difficultés scolaires, difficultés sociales (famille) ou échec scolaire.

- **Causes de la violence**

Cette violence vient aussi du comportement indésirable des élèves qui troublent le bon déroulement de l'apprentissage. On pointe du doigt, le sens moral des élèves, le manque de repère, de norme et valeur, l'intolérance, les préjugés, le racisme, le mépris à l'égard de certains groupes ou de certaines classes sociales.

b-Chez les professeurs

Harcèlement sexuel

On peut avoir : la non maîtrise de soi, la beauté de l'apprenante, les coiffures extravagantes, les problèmes psychologiques, etc

Harcèlement moral

La faiblesse du revenu de l'enseignant et frustrations professionnelles, peuvent engendrer l'aigreur chez l'éducateur. La cupidité humaine peut expliquer le trafic de notes, autant que le désir effréné d'ascension social peut justifier l'autoglorification chez l'enseignant.

Violence

On attribue la violence en milieu scolaire aux manques de formations de certains acteurs du système, en l'occurrence à l'incapacité des enseignants de tenir compte des dimensions des apprentissages et à leur manque de performance dans la gestion de l'enseignement. Les établissements les plus affectés par la violence sont ceux où les élèves jugent le plus négativement les enseignants aux points que certains élèves accusent certains enseignants de fermer les yeux mais aussi une mauvaise relation entre les enseignants et la direction de l'école.

3-Impacts

a-Chez les élèves

Ces impacts sont nombreux. Parmi ceux-ci, nous avons :

- perte de concentration à l'école ou au centre d'apprentissage,
- abandon de l'apprentissage,
- baisse de rendement scolaire et échecs répétés,
- la honte, la timidité, la perte de confiance, l'injustice, la culpabilité, le repli sur soi, le chômage, la pauvreté, l'antipathie pour les hommes, l'antipathie pour les femmes (la misogynie), le mariage précoce et ou forcé, la débauche, la violence, l'agressivité, l'adultère, le divorce.
- grande émotivité, peur constante, anorexie (perte d'appétit), dépression nerveuse, hypertension artérielle, la mort, la frigidité, trouble des règles, ménopause, risque d'IST, risque de VIH-SIDA.
- la déperdition scolaire
- le changement fréquent d'établissement ou centre d'apprentissage,
- manque de considération à l'enseignant ou au patron
- dégoût pour le travail,
- crainte et peur,
- trouble du sommeil
- cauchemar,
- problèmes d'apprentissage,
- retard sans motif ou absence scolaire,

- devoir non réalisé,
- etc.

b-Chez les professeurs

- Atteinte de la sphère familiale et sociale : incompréhensions, conflits, usure psychologique de l'entourage, isolement social.
- Perte de désir et d'intérêt dans le travail, désinvestissement professionnel.
- Conséquences sur le devenir professionnel : départ volontaire, licenciement, déclaration d'inaptitude.
- Altération de la qualité du travail et difficultés à prendre des initiatives et des décisions, risque d'erreurs accru.
- Implications économiques : diminution ou perte de revenus, frais médicaux, arrêts de travail.

IV- Les sanctions

+ Harcèlement sexuel

Quelques textes régissant le harcèlement sexuel en milieu scolaire au Bénin.

- ✓ L'arrêté interministériel N°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements secondaires, généraux, techniques, professionnels, publiques et privés.

✓ La loi n°2006 – 19 du 5 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes.

✓ La loi 2011 – 26 du 09 Janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

Ces lois prévoient des : Sanctions administratives, Sanctions judiciaires (amende de 100.000f à 1.000.000f) et emprisonnement d'un à deux ans ou l'une de ces peines seulement pour coupable et complice.

+ Harcèlement moral :

Le harcèlement moral en tant que déviance est tout récent. Sa réglementation en milieu scolaire dans notre pays est encore diffuse ou inexistante.

En attendant les textes réglementaires appropriés, il convient de gérer une ambiance du milieu favorable à l'action éducative et de prendre les

dispositions relationnelles efficaces en vue de prévenir à tout prix le harcèlement moral dans les établissements scolaires.

+ Les violences au niveau des élèves

Il convient de distinguer des punitions scolaires et des sanctions disciplinaires. Elles ne visent pas, en effet, des actes de même gravité. Les mesures qui peuvent être prononcées au titre de l'une ou l'autre catégorie sont donc différentes. Les autorités ou les personnels habilités à les prononcer ne sont pas les mêmes.

Les mesures conservatoires ne présentent pas le caractère d'une punition ou d'une sanction. Elles doivent répondre à une véritable nécessité.

Les punitions scolaires sont prononcées par les professeurs, les personnels de direction, d'éducation ou de surveillance.

Elles le sont également par le chef d'établissement sur proposition d'un personnel administratif.

Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.

Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement par le professeur (ou le personnel compétent). Elles relèvent d'un dialogue et d'un suivi direct entre le personnel responsable et l'élève.

Les punitions scolaires doivent s'inscrire dans une démarche éducative partagée par l'ensemble des équipes et de la communauté éducative. Les principes directifs qui doivent présider au choix des punitions applicables dans l'établissement sont énoncés dans le règlement intérieur, dans un souci de cohérence et de transparence. C'est le conseil d'administration qui établit ce règlement.

Les punitions scolaires sont des mesures d'ordre intérieur. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

V- Approches de solutions

Pour réduire les diverses déviances en milieu scolaire, on peut procéder de la manière suivante :

- que “le haut“ donne le sens du devoir et l’exemple au bas peuple. Si un patron affiche de bonnes attitudes, les subalternes se mettent naturellement au pas,
- l’état peut aussi, afin de parer à certaines déviances, relever la condition des enseignants lesquels doivent avoir autant de droit que les médecins, les magistrats, les forces de sécurité, etc.
- enfin, les déviances sont par ailleurs, dues à un manque d’élévation spirituelle satisfaisante chez l’être, conséquence de l’échec des religions actuelles, dans leur enseignement de Dieu. A cet effet, il serait profitable à la société de se remettre en question sur ce plan, et surtout penser progressivement à réintégrer certaines valeurs ancestrales qui défient toujours cette prétendue modernité.

CONCLUSION

En somme, les déviances en milieu scolaire ont des conséquences dans la société et surtout dans l’avenir des apprenants. Parfois certains acteurs du système éducatif sont responsables de ce phénomène et aussi les élèves eux-mêmes. Il est préférable de sensibiliser ou de dialoguer avec les apprenants et la famille, de contrôler les médias et de faire recours aux valeurs morales et éthiques de la société afin de réduire au maximum ce fléau.

BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires :

- Dictionnaire « Le grand ROBERT »
- Site hébergé par la Fondation Agora vox
- centre Passerelle pour les femmes du nord de l'Ontrais.
- Buidin, G., Petit, S., Garland, B., Philippot, P. & Born, M. (2000).
Violence à l'école : Enquête de victimation dans l'enseignement
secondaire de la Communauté française de Belgique. Etude
interuniversitaire commanditée par le Ministère de la Communauté
française de Belgique : Faculté de Psychologie et des sciences e
l'éducation, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve